



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Vote électronique du 9 novembre 2023**

N° 1 – D. 09.11.2023

Point à l'ordre du jour :

1.1. Désignation conseil documentaire (collège des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs)

Membres présents dans le cadre de la consultation (collèges des professeurs des universités et personnels assimilés et des autres enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et personnels assimilés) : Alain LAURENT, Catherine BERRUT, Emmanuel BARBIER, Frédérique LETUE, Jacob LAMBLIN, Laurence BALICCO, Laurent SCOTTO D'ARDINO, Martial MERMILLOD, Simon PERSICO, Thibaut DEVILLERS, Thierry VINCENT, Véronique ADAM, Virginie SCOLAN.

Membres absents ou excusés (collèges des professeurs des universités et personnels assimilés et des autres enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et personnels assimilés) : tous les autres membres de ces deux collèges.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Vu la convention entre l'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP portant statuts du Service Interétablissement de Documentation (SID),

Considérant qu'il convient de pourvoir un siège laissé vacant au conseil documentaire ;

Considérant que ce siège doit être pourvu par un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur relevant du secteur des lettres, sciences humaines et sociales ;

Considérant la candidature de Martine FURNO ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	16
Nombre de votants	13
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

Au vu des résultats, Martine FURNO est désignée pour siéger au conseil documentaire de la DGD BAPSO.

Publié le : 21/11/2023

Transmis au Rectorat le : 21/11/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 9 novembre 2023

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.